

MOTIFS DE LA DECISION

PROJET DE DECRET RELATIF A LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'agriculture du 21 octobre au 17 novembre 2016 sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait envoyer des commentaires et avis à l'adresse électronique suivante : bq.certification.dgpe@agriculture.gouv.fr

Une observation a été formulée lors de cette consultation. Elle n'a pas donné lieu à des modifications du projet de décret. En effet, le niveau de précision de l'observation relève du plan de contrôle qui détaille les modalités d'audits que doivent appliquer les organismes certificateurs pour certifier les exploitations agricoles et non du décret qui a pour objet principal de permettre que la certification des exploitations agricoles puisse se faire dans un cadre collectif pour son niveau le plus élevé, la Haute Valeur Environnementale.